

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 août, 1946,—Etat montrant:—1. Au cours de chaque année, à compter de 1930 jusqu'à 1944 inclusivement, quel était le montant *a*) du principal (versements annuels), *b*) des intérêts que les colons détenteurs de contrats devaient à la Commission d'établissement de soldats?

2. Au cours de la même période, quel montant a été payé chaque année par ces colons?

3. Quel était le coût d'administration de la Commission d'établissement de soldats pour chacune des années ci-haut mentionnées?

4. Au cours de chacune de ces années, combien de colons *a*) ont signé des actes de renonciation de contrats, *b*) ont reçu des avis d'avoir à quitter leurs fermes dans les trente jours?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des finances, dépose sur la Table,—Etat des dépenses imprévues du 9 avril 1946 au 28 janvier, 1947.

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de son Excellence le Gouverneur général,—Deuxième rapport annuel sur l'administration de la loi de 1943, sur les arrangements entre créanciers et agriculteurs, ainsi que sur son fonctionnement et son travail au cours de l'année terminée le 31 mars, 1946.

Aussi,—Rapport annuel de la banque d'expansion industrielle pour l'année financière terminée le 30 septembre, 1946, y compris un bilan.

Aussi,—Rapport annuel de la Commission du prêt agricole canadien relativement à son fonctionnement en vertu de la loi du prêt agricole canadien et de la loi canadienne du prêt aux pêcheurs, pendant l'année terminée le 31 mars, 1946.

Aussi,—Règlements de la commission de contrôle du change étranger, tel qu'exigé par les statuts du Canada, 1946, chapitre 53, article 35(3).

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance pour l'année terminée le 31 décembre, 1945, sur les compagnies de petits prêts et sur les prêteurs d'argent licenciés en vertu des dispositions de la loi des petits prêts, 1939.

Et aussi,—Rapports sur la classification des prêts et des dépôts au Canada dans les banques à charte du pays, à la date du 31 octobre, 1946, en vertu des dispositions de l'article 118(3) de la loi des banques.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude de la motion pour présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a bien voulu prononcer à l'ouverture de la session:

M. MacNaught propose, appuyé par M. Cournoyer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le maréchal le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Compagnon de l'Ordre très élevé de l'Etoile des Indes, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, décoré de la Croix militaire, l'un des aides de camp généraux de Sa Majesté, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.